

Communications officielles 2016 / no 7

Communication relative aux affaires pénales

Décision du Tribunal de recours de l'ASF

FC Courroux: le joueur **Kenzo Mariniello**, année de naissance 2001, a été **suspendu pour une durée de 9 mois, c'est-à-dire jusqu'au 28 février 2017**, pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'arbitre lors du match de juniors C FC Ostermundigen – FC Courroux du 25.05.2016. En plus, les trois quarts des frais de procédure s'élevant à Fr. 800.- sont mis à sa charge.

Que s'agit-il de respecter en corrélation avec la carte de match? Principes

Malheureusement, il est toujours plus fréquent que les dispositions du Règlement de jeu de l'ASF (articles 34 à 36) relatives à la carte de match ne soient pas respectées ce qui entraîne ensuite des décisions de forfait. Les principes suivants doivent être respectés:

- a) La carte de match doit être remplie au moyen de Clubcorner.
- b) Dans le football à 11, la carte de match peut contenir au maximum 18 noms.
- c) Le capitaine et l'entraîneur responsable de chaque équipe doivent être indiqués sur la carte de match au moyen de Clubcorner. Ils sont responsables de l'exactitude de la carte de match.
- d) Les joueurs et les joueuses qui ne sont pas mentionnés sur la carte de match, n'ont pas le droit de jouer lors du match en question.

Adjonctions et modifications manuscrites à la carte de match

- a) Des adjonctions manuscrites de joueurs à la carte de match ne sont possibles qu'avant le début du match.
- b) Des modifications manuscrites sur une carte de match imprimée sont interdites.
- c) Les joueurs et les joueuses qui ont été ajoutés sur la carte de match de manière manuscrite, doivent signer la carte de match en présence de l'arbitre et lui présenter simultanément une pièce d'identité officielle (p. ex. carte d'identité).
- d) Des joueurs qui ont été ajoutés à la main sur la carte de match et pour lesquels aucune pièce d'identité officielle ne peut être présentée, n'ont pas le droit de jouer.**
- e) Le contrôle des joueurs de l'ASF contrôle la qualification des joueurs qui ont signé la carte de match. Une taxe de contrôle est perçue pour chaque signature.
- f) Si, lors d'un contrôle des signatures, le Contrôle des joueurs constate qu'un joueur non qualifié a été aligné, il prononce le match perdu par forfait 0:3 par l'équipe fautive.

- g) S'il ressort d'un rapport de l'ARB qu'un joueur ajouté de manière manuscrite n'a pas présenté une pièce d'identité officielle, la Commission disciplinaire prononce le match perdu par forfait par l'équipe fautive.

Responsabilité pour l'alignement des joueurs

Conformément à l'article 36 du RJ de l'ASF, la responsabilité pour l'alignement des joueurs annoncés incombe exclusivement au club/entraîneur.

L'arbitre n'est pas compétent pour décider de la qualification ou du droit de jouer d'un joueur. Des renseignements donnés par l'arbitre à ce sujet n'ont pas de caractère obligatoire et ne peuvent pas être invoqués dans des procédures ultérieures au sujet de la qualification ou du droit de jouer de joueurs.

Communication de la Commission de jeu

Matchs non joués à la fin du tour d'automne 2016

Si à l'issue du tour d'automne, tous les matchs n'ont pas pu être joués en raison des conditions atmosphériques, il sera procédé conformément aux Directives pour l'organisation des compétitions 2016/2017, point 2.11.6, à savoir:

- Pour les **juniors A-C** les matchs ayant une influence sur la promotion ou la relégation doivent être disputés jusqu'au 30 novembre.
- **Actifs et féminines**: pas plus d'un match par équipe ne peut être reporté au tour de printemps.

Il s'agit de prendre en considération les possibilités décrites dans les Directives pour l'organisation des compétitions.

Rapports de matchs du football à 9 des arbitres Mini

Comme déjà expliqué dans les CO OM 2016/6, les rapports de matchs doivent être enregistrés par l'AR Mini dans Clubcorner. Malgré cela, nous constatons que des rapports de matchs sont toujours établis sous forme papier, en partie ils sont également saisis dans Clubcorner, dans ces cas ils sont établis à double. Aussi bien les clubs que les arbitres Mini ont été informés par courrier électronique. La saisie dans Clubcorner est valable pour tous les matchs du football à 9 (championnat et coupe).

Nous rappelons volontiers aux clubs la manière de procéder:

1. Selon le «Règlement des arbitres Mini de l'AFBJ», exclusivement des arbitres Mini doivent être engagés.
2. D'autres directeurs de jeu (entraîneur, parents, joueurs actifs etc.) sans formation correspondante ne peuvent pas diriger de matchs de football à 9.
3. Si un match est dirigé par un arbitre non formé comme arbitre Mini, le club convocaté sera puni d'une amende de Fr. 50.- (ceci est valable après la période transitoire du tour d'automne pour le tour de printemps).
4. Le rapport est l'affaire de l'arbitre Mini de l'AFBJ.

5. Le club doit désigner un arbitre Mini pour chaque match.
6. Des ARB et des arbitres Mini d'autres clubs doivent être annoncé préalablement au secrétariat AFBJ, afin que cette dernière puisse effectuer l'attribution.
7. Si aucun arbitre Mini n'est attribué, seul l'entraîneur de l'équipe recevante peut alors remplir le rapport d'ARB dans Clubcorner.
8. A partir du tour de printemps 2016/2017, les clubs qui ne rempliront pas de rapports ou dont les rapports seront établis par l'entraîneur, seront pénalisés d'une amende conformément aux Règlements correspondants.
9. L'arbitre Mini doit conserver les cartes de match jusqu'au 30 septembre (au terme de la saison) ceci en cas de demandes de renseignements ultérieurs.

Nous prions les clubs de renseigner leurs arbitres Mini en conséquence.

Communication du ressort du football féminin

Tournoi final pour l'attribution du titre de champion AFBJ

des juniores filles B

Comme déjà annoncé dans les CO 2016/5, l'AFBJ organise pour la première fois un tournoi final pour désigner le champion d'automne des juniores filles B. Se qualifient pour le tournoi les trois vainqueurs de groupes.

Date: dimanche 30 octobre 2016

Lieu: Place de sport Oberdiessbach (*en planification*)

10 octobre 2016
Département de jeu/Secrétariat AFBJ